

Séance du 23 Juillet 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE - Zone de restauration immobilière
- Attribution de subventions par la Ville

Mme BOE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

1) SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations des 2 Février 1994, 21 Mars 2002 et 22 Décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX TTC (en €)	MONTANT SUBVENTIONS (en €)		
			Montant possible	Plafond	Montant retenu
FONCIA BOLLING pour la COPROPRIETE	12, place Pasteur	19 937,40	4 014,65	19 800,00	4 014,65
MOULONGUET Marie	9, rue Victor Hugo	44 394,60	5 093,54	10 296,00	5 093,54
CONSERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE	4, rue Charcutière	144 411,40	22 500,24	27 720,00	22 500,24
AFUL QUAI ROQUEBERT	29, quai Roquebert	698 410,00	21 289,06	15 840,00	15 840,00
CABINET MAUREL pour la COPROPRIETE	9, rue des Gouverneurs	41 607,88	2 580,21	31 680,00	2 580,21
SARL SANOSER	3 bis, rue Marengo	13 836,00	2 796,79	7 920,00	2 796,79
SYNDIC CISNAL pour la COPROPRIETE	34, rue Pannecau	31 319,79	4 113,72	10 560,00	4 113,72
FINANCIERE MAGELLAN	12, rue Gosse	422 591,45	26 297,59	11 748,00	11 748,00
LOPEZ Michel	5, rue Hugues	2 063,93	249,82	6 600,00	249,82

Travaux devant être commencés avant le 1^{er} août 2010

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de BAYONNE, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

2) SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH

PROPRIETAIRE	IMMEUBLE CONCERNE	MONTANT TRAVAUX en € TTC	SUBVENTION ANAH en €	Complément VILLE en €
SCI HARGUIN	10-12, impasse Lévy	77 554,00	17 853,00	3 538,00
SCI LAWINE ALBO	13, rue Passemillon	248 904,00	144 744,00	24 890,00

Le montant total des subventions pour cette séance est de **97.364,97 €**, induisant un montant total de travaux de **1.745.030,45 €**.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.